

CACES® P.E.M.P. RECOMMANDATION R386

Conduite en Sécurité de Plate-forme Elévatrice Mobile de Personnes

Catégorie 1A	Catégorie 1B	Catégorie 3A	Catégorie 3B
			

PUBLIC & PREREQUIS

- ▶ Etre âgé de plus de 18 ans.
- ▶ Apte médicalement (certificat du médecin du travail)
- ▶ Les stagiaires devront venir en formation munis de leurs EPI.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des PEMP en insistant sur les consignes de sécurité :

- ▶ Mise en service et manipulation
- ▶ Connaître les dispositifs, les règles et consignes de sécurité pour ce matériel
- ▶ Connaître les règles d'entretien et les contrôles périodiques à effectuer

PROGRAMME THEORIQUE ET PRATIQUE

- ▶ Module 1 – La REGLEMENTATION et les TEXTES de la Sécurité Sociale
 - les différentes instances et organismes de prévention ainsi que leur rôle
 - les responsabilités pénales encourues par le conducteur
 - les conditions requises pour utiliser une PEMP
 - les conditions de circulation en entreprise et/ou sur la voie publique
 - le retrait en cas de danger grave et imminent pour lui ou pour des tiers

► Module 2 – CLASSIFICATION et TECHNOLOGIE

- Connaître les principales catégories de PEMP
- Connaître les principaux éléments de l'ensemble élévation, du circuit hydraulique, du système fournissant l'énergie de traction
- Connaître les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse)
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenance d'une PEMP

► Module 3 – SECURITE

- Connaître les différents dispositifs de protection du conducteur dont est équipé la PEMP
- Connaître la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation routière
- Connaître les risques liés aux carburants et équipements électriques dont est doté la PEMP
- Connaître les interdictions relatives à l'élévation de personnes

MOYENS PEDAGOGIQUES/ENCADREMENT

- Outils pédagogiques (théorie et pratique)
 - Salles de formation spacieuses et lumineuses, ordinateur, vidéoprojecteur et tableau blanc
 - Livrets de formation remis aux stagiaires
 - Matériels visés par les catégories
 - Site comprenant une aire de manœuvre extérieure et une surface couverte de 350 m²

- Encadrement formation

La formation est encadrée et animée par un formateur spécialisé ayant une expérience significative dans le domaine de formation. Chaque formateur est dûment certifié pour valider les tests de la formation CACES.

SUIVI - EVALUATION DE LA FORMATION

- Chaque participant signe, par demi-journée, une feuille d'émargement, également signée par le formateur, et dont copie est adressée au client.
- Evaluation de la formation
 - Evaluation théorique : QCM
 - Evaluation pratique : exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance

DUREE DE FORMATION

- 4 journées : 1 journée théorie (7h), 2 journées pratique (14h) et 1 journée tests (7h)
- 3 journées : 1 journée théorie (7h), 1 journée pratique (7h) et 1 journée tests (7h)
- 2 journées : 1 journée théorie (7h), 1 journée tests (7h) (recyclage)

La durée de la formation est déterminée en fonction des besoins du client et précisée dans la convention de formation.

VALIDATION – VALIDITE

Remise d'une attestation de formation avec avis du formateur et, en cas de réussite aux tests, délivrance du CACES ® R386 pour les catégories visées. Le CACES a une durée de validité de **5 ans**. La loi impose un recyclage pour renouveler la période de validité du CACES.